

Colloque international

Appel à communication

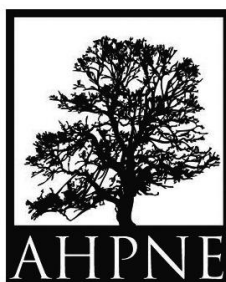
NUISIBLES ?

APPROCHES INTERDISCIPLINAIRES

31 janvier – 1^{er} février 2017

Paris - La Défense (Ministère de l'Écologie – Tour Séquoia)

Manifestation organisée par



Association pour l'Histoire
de la Protection de la Nature
et de l'Environnement

En partenariat avec



Avec le soutien de



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL

« Naguère, on ne manquait jamais de placer en tête des programmes de l'enseignement primaire le paragraphe : animaux utiles, animaux nuisibles. [...] Malheureusement, qu'est-ce qu'un animal utile, qu'est-ce qu'un animal nuisible ? Il semble bien que les animaux n'agissent jamais que dans leur propre intérêt ; ils se soucient fort peu de nous rendre service et ne cherchent pas davantage à nous nuire ; ils n'ont pas été créés en vue de tel ou tel but à atteindre. Chaque espèce s'est fait sa place, et s'y tient dans le conflit universel des êtres. La nôtre agit de même. » (PERRIER Edmond, *La vie en action*, Paris, Flammarion, 1921 (1^{re} éd. 1918), p. 124-125.)

Écrite par Edmond PERRIER, éminent zoologiste du début du XX^e siècle, directeur du Muséum national d'histoire naturelle, qui fut parmi les premiers savants à s'engager en faveur de la protection de la nature en France¹, cette citation dit tout de l'enjeu véhiculé par le terme de « nuisible » : évacuée par une large partie des savants depuis un siècle, cette notion connaît pourtant une très forte persistance sociale malgré des glissements sémantiques² et reste un élément central dans le système de gestion du sauvage par nos sociétés. Car « nuisible » n'est pas seulement un qualificatif que l'homme choisit d'appliquer à telle ou telle espèce mais bien un concept opérationnel qui lui donne une certaine légitimité pour la gérer, la détruire. Ainsi, l'arrêté du 3 avril 2012, parmi une longue liste de textes réglementaires sur cette question, fixe « la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles » par des arrêtés préfectoraux. Pourtant, le débat est loin d'être clos ainsi qu'en témoigne le projet de loi « biodiversité » qui, à l'inverse, propose, avec une nouvelle sémantique, de nommer et de considérer autrement ces espèces. Pour certains même, et c'est déjà ce que suggérait Edmond PERRIER, la question importante n'est plus celle du caractère nuisible de telle ou telle espèce mais celle des perturbations anthropiques d'un « équilibre naturel » souvent idéalisé, et par conséquent de savoir « qui est nuisible ? l'animal ou l'homme ? »³.

Une acception plurielle et mouvante

Il est évident que la notion de « nuisible » est fortement changeante, spécialement selon les époques et les acteurs. Le meilleur exemple en est sans doute le loup (*Canis lupus*), tenu pour le nuisible par excellence depuis des temps immémoriaux dans les sociétés occidentales⁴, mais désormais considéré par de nombreux contemporains comme un marqueur de naturalité et un habitant légitime des montagnes, des forêts et des campagnes. Le lapin (*Oryctolagus cuniculus*) possède également une nuisibilité à géométrie variable⁵. L'insecte en revanche pâtit d'une réputation détestable solidement ancrée dans les représentations occidentales⁶, que peinent à nuancer les travaux scientifiques, les actions de lutte biologique ou la sensibilisation opérée depuis 1969 par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE). Les plantes ne sont pas en reste : ainsi des « mauvaises herbes »⁷ ou des parasites comme le gui (*Viscum album*). Force est de constater également que les « nuisibles » du chasseur sont sensiblement différents de ceux de l'agriculteur, mais aussi de ceux du touriste, de l'écologiste, du jardinier, de l'éleveur, ... et de l'écologue⁸. Enfin la notion « nuisible » dépasse le cadre des animaux et des plantes car elle est largement utilisée pour caractériser certains individus ou groupes humains, notamment dans le cadre de leur interaction avec l'environnement.

¹ LUGLIA Rémi, *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960)*, Rennes, PUR, 2015, 434 p.

² MICOUD André, « Comment en finir avec les animaux dits nuisibles ? », *Études Rurales*, n°129/130, 1993, p. 83-94.

³ FRIoux Stéphane & PEPY Émilie-Anne (dir.), *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine : France, XVI^e-XXI^e siècle*, ENS éd., Lyon, 2009, p. 17.

⁴ Jean-Marc MORICEAU, *Histoire du méchant loup : 3000 attaques sur l'homme en France*, Paris, Fayard, 2007, 623 p. ; avec MADELINE Philippe (dir.), *Repenser le sauvage grâce au retour du loup*, Caen, Enquêtes Rurales, 2010, 254 p. ; *L'homme contre le loup : une guerre de deux mille ans*, Paris, Fayard, 2011, 479 p. ; (dir.), *Vivre avec le loup ? Trois mille ans de conflit*, Paris, Tallandier, 2014, 619 p. ; *Le loup en questions. Fantasma et réalité*, Buchet Chastel, 2015, 144 p.

⁵ MOUGENOT Catherine & STRIVAY Lucienne, *Le pire ami de l'homme : du lapin de garenne aux guerres biologiques*, Paris, La Découverte, 2011, 169 p. WELLS Philippa K., « 'An Enemy of the Rabbit'. The Social Context of Acclimatisation of an Immigrant Killer », *Environment and History*, Vol. 12 n°3, 2006, p. 297-324.

⁶ CHANSIGAUD Valérie, *Des facteurs sociaux et culturels influençant la biologie de la conservation : l'exemple des invertébrés*, Thèse de doctorat, Université d'Orléans, 2001, 560 p. FABRE Jean-Henri, *Les Ravageurs, récits de l'oncle Paul sur les insectes nuisibles à l'agriculture*, Paris, Delagrave, 1870, 193 p.

⁷ CHANSIGAUD Valérie, *Une histoire des fleurs : entre nature et culture*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2014, 239 p. FALCK Zachary, *Weeds. An Environmental History of Metropolitan America*, Pittsburgh, Univ. of Pittsburgh Press, 2010, 256 p.

⁸ Par exemple SARAT Emmanuelle, MAZAUBERT Émilie, DUTARTRE Alain, POULET Nicolas, SOUBEYRAN Yohann (dir.), *Les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques*, ONEMA, 2015, 250 + 242 p.

L'objectif central du colloque sera de caractériser les différentes conceptions de la notion de « nuisible » qui coexistent actuellement et d'en retracer les origines.

Réaliser un état des lieux de la recherche en dépassant la question des nuisances

Il s'agira d'identifier la pluralité de l'acception du terme « nuisible » tout en saisissant la temporalité fine de ses variations jusqu'à se demander si elle est encore pertinente de nos jours (pour qui ? pour quoi ?). Par sa diversité, cette notion est révélatrice des sociétés et des groupes qui la définissent, l'utilisent ou la contestent. Interroger son historicité permet de mieux comprendre la vision du monde qu'elle sous-tend, l'interaction homme-nature qu'elle implique. Il ne s'agit pas de se limiter à un inventaire des nuisances, à l'étude des conséquences gênantes pour l'homme de la présence d'organismes ou de populations qui nuisent, ce qui est la vision classique portée par l'historiographie⁹. L'objectif est d'abord de réaliser un état des lieux des recherches sur la question « nuisible », en prise avec des propositions épistémologiques innovantes, avec deux dimensions : d'une part, appréhender la catégorisation humaine du vivant et, d'autre part, s'interroger sur une « nature » davantage active, c'est-à-dire qui réagit et s'adapte. Il s'agit aussi d'examiner cette notion « nuisible » selon qu'elle s'applique aux humains ou à des plantes et à d'autres animaux. En portant un regard interdisciplinaire sur le terme et le concept de « nuisibles », le colloque entend contribuer à éclairer les relations et interactions entre les sociétés et la nature et, ainsi, permettre de mieux saisir leurs co-évolutions.

Une réflexion historique pour servir aux acteurs du présent

Le second objectif du colloque est donc opérationnel et consiste à proposer aux acteurs du présent une mise en perspective historicisée, comparée et contextualisée pour :

- réfléchir aux modes de gestion de ces espèces animales et végétales considérées à un titre ou à un autre comme « nuisibles »,
- éclairer les évolutions en cours et mieux percevoir leurs ressorts,
- comprendre les blocages et autres tensions ainsi que la diversité des situations locales.

Ainsi, le colloque souhaite toucher un public volontairement diversifié. La sélection des communications, réalisée par le comité scientifique, ne se limitera pas aux seuls universitaires afin que ceux-ci puissent dialoguer avec des acteurs opérationnels.

Sur le même principe, si tout ou partie des communications sera publié, sous l'égide du comité scientifique, sous forme d'actes ou d'ouvrage collectif de niveau universitaire, les travaux seront également vulgarisés et/ou adaptés pour être diffusés auprès d'un public plus large, notamment par des revues, des magazines spécialisés et par le vecteur numérique.

Diversité

Afin d'obtenir un tableau le plus complet possible de la notion « nuisible », cet appel souhaite se placer sous le signe de la diversité :

- des acteurs : chasseurs, agriculteurs, protecteurs, naturalistes, forestiers, riverains, éleveurs, techniciens, représentants des industries phytosanitaires, ... mais aussi anthropologues, médecins, voyageurs, philosophes, politiques dans le cas des humains désignés comme « nuisibles »,
- des espèces : animales et végétales ; prédateurs et non prédateurs ; « grosses » et « microscopiques » ; charismatiques et honnies ; ... Les humains désignés comme « nuisibles » sont inclus.
- des disciplines : sciences humaines et sociales (particulièrement histoire, sociologie, ethnologie, anthropologie, droit, philosophie), sciences du vivant et de la nature (particulièrement écologie, éthologie, biogéographie),
- des époques : du Moyen âge jusqu'à nos jours,
- des territoires : les campagnes, les villes et leurs entre-deux sont tout autant concernés,
- du public visé par le colloque : universitaires, acteurs administratifs, techniques et associatifs.

⁹ Par exemple FRIOUX Stéphane & PEPY Émilie-Anne (dir.), *Op. cit.*

Questionnements

« Nuisible » est à questionner selon plusieurs angles :

Sens et usages du vocabulaire

« Nuisible » n'est pas le seul terme employé pour désigner les organismes ou les populations qui nuisent : « ravageur », « malfaisant », « vermine », « proliférant », « puant », « déprédateur », « envahissant », « mauvaise herbe », « rampant », « pathogène », etc. sont également utilisés, chacun avec sa nuance, son histoire et sa distinction par rapport à « nuisible ». Un des enjeux du colloque sera de préciser, d'analyser et de comprendre cette terminologie. Il s'agit notamment de savoir si elle correspond à une catégorisation ou une hiérarchisation humaine du vivant et, si oui, laquelle. Le terme « nuisible » est alors à mettre en regard avec celui de sauvage : le « nuisible » est-il toujours sauvage ou existe-t-il des « nuisibles » domestiques ? Le sauvage se caractérise-t-il par sa capacité à nuire à l'homme ?

« Nuisible » est un mot utilisé aussi bien pour désigner des mammifères, des insectes ou encore des plantes, et parfois des êtres humains. A-t-il le même sens et connaît-il la même évolution selon l'être vivant concerné ? La gestion de ce « nuisible » varie-t-elle selon l'espèce considérée ? Pour quels motifs classe-t-on des individus, une population, une espèce ou un groupe d'espèces parmi les « nuisibles » ?

Définitions et redéfinitions

« Nuisible » est un concept daté, qui varie selon les époques au sein d'une même société, d'un même groupe social. Les évolutions historiques seront au cœur des réflexions du colloque. Mais « nuisible » est aussi un concept socialement situé, qui varie selon le point de vue adopté : agriculteurs, chasseurs, ruraux, urbains, techniciens de la faune et de la flore, naturalistes, pêcheurs, protecteurs, ... portent chacun une définition, parfois commune mais souvent contradictoire avec celle des autres groupes. Il s'agira d'interroger la construction de ce concept, d'identifier les connaissances mobilisées, de comprendre les normes sociales qui le sous-tendent. Les communications devront veiller à définir précisément le ou les groupes sociaux étudiés et les relier ou les distinguer des autres parties prenantes.

« Nuisible » renvoie à une nuisance, un dommage subi par les êtres humains que ce soit dans le domaine agricole, forestier, sanitaire, etc. Ces dommages, n'étant pas nécessairement fantasmatiques (conséquences du phylloxera sur la vigne française par exemple¹⁰), constituent un élément essentiel dans la genèse du concept de « nuisible », mais aussi dans celle d'« espèce envahissante », en renvoyant à la notion de prolifération. Comment a-t-on analysé et évalué ces dommages dans le passé ? En quoi, la question des espèces envahissantes revitalise (ou renouvelle) la notion de « nuisible » ?

La notion de « nuisible » n'est pas le propre de la relation à la faune ou la flore, mais on la retrouve d'une façon bien plus large dans les relations interhumaines : que l'on applique ce terme à un individu, aux pauvres, aux criminels ou à une « race » humaine toute entière¹¹. De l'idée de « dégénéré » ou de « parasite social » à la pratique de l'eugénisme, on retrouve un schéma très similaire à la définition de l'animal ou de la plante « nuisible ». Il s'agit de lutter contre un « Autre » qui menace l'ordre social établi. Les communications explorant cette problématique, notamment en examinant cette comparaison, permettront de mieux appréhender les autres usages du mot de « nuisible ».

Droit

« Nuisible » est un concept opérationnel de gestion de la faune et de la flore qui légitime les actions, qu'elles détruisent ou qu'elles protègent. Il est défini par des textes réglementaires et se traduit par une application sur le terrain avec des actions variées, toutes porteuses de conséquences

¹⁰ Voir par exemple : POUGET Roger, *Histoire de la lutte contre le phylloxera de la vigne en France*, INRA Éditions, 1990, 157 p. BANERJEE Abhijit *et al.*, « Long-Run Health Impacts of Income Shocks: Wine and Phylloxera in Nineteenth-Century France », *The Review of Economics and Statistics*, 92 (4), 2010, 714-728.

¹¹ CARLSON Elof Axel, *The Unfit: A History of a Bad Idea*, Cold Spring Harbor Laboratory Press (Cold Spring Harbor), 2001, 451 p.

pour les individus, les espèces et les écosystèmes. De quelles façons le concept de « nuisible », dans sa diversité, est-il traduit dans le droit puis appliqué sur le terrain ? Avec quelles variations historiques ? En quoi l'avancée des connaissances biologiques influe-t-elle sur les textes réglementaires ? L'inscription dans la catégorie « susceptible d'être classé nuisible » ne permet-elle pas à une espèce d'exister en droit alors que d'autres espèces en sont ignorées tout en étant pourtant traitées comme « nuisibles » ?

Le « point de vue animal »

Il est particulièrement stimulant de renverser l'analyse¹² afin de mettre en évidence et de comprendre les interactions dynamiques entre les hommes et les autres êtres vivants. Du « point de vue animal »¹³, qu'est-ce qu'être nuisible ? Quelles sont conséquences de cette hiérarchisation humaine pour les individus, les groupes, les espèces et pour leurs relations avec les autres espèces et notamment l'espèce humaine ? Comment s'adaptent-ils à cette catégorisation changeante ? Quels sont les impacts éthologiques et écologiques du classement, ou non, d'une espèce parmi les « nuisibles » ?

Approches

Les approches synchroniques et diachroniques s'avèrent toutes deux pertinentes même si la question des évolutions historiques demeure centrale et devra apparaître dans les propositions. Les démarches empiriques seront privilégiées sans pour autant exclure *a priori* les travaux de synthèse. Le terrain principal est la France (métropole, colonies et outre-mer) et les régions limitrophes, mais un élargissement à l'Europe occidentale peut être proposé. Des travaux sur d'autres espaces géographiques pourront être examinés s'ils sont susceptibles d'éclairer les situations françaises et européennes, notamment en s'avérant porteurs d'une dimension comparative.

¹² BARATAY Éric, « Pour une histoire éthologique et une éthologie historique », *Études Rurales*, 189-1, 2012, p. 91-106.

¹³ BARATAY Éric, *Le point de vue animal. Une autre version de l'histoire*, Paris, Seuil, 2012, 388 p.

Modalités de soumission

Les propositions de communication devront être adressées sous forme d'un fichier PDF avant le 20 mars 2016 exclusivement à l'adresse nuisibles@unicaen.fr.

Elles comprendront :

- Un résumé d'une page, avec un titre, comprenant une problématique explicite, les grands axes de la démonstration envisagée, l'indication précise du corpus documentaire sur lequel la proposition se fonde, les principales références bibliographiques.
- Une bio-bibliographie succincte (une page maximum) comprenant les principales publications de l'intervenant en rapport avec la proposition, ainsi que ses coordonnées notamment institutionnelles.

Date de réponse du comité scientifique : 30 mai 2016.

Langue : français (sauf demande spécifique auprès du comité scientifique).

Comité scientifique

ARPIN Isabelle. Sociologue. AHPNE / IRSTEA

BARATAY Éric. Historien. LARHRA-Université Lyon 3

BECK Corinne. Historienne. CALHISTE, Université de Valenciennes

BUEB Renaud. Historien du droit. AHPNE / Université de Franche-Comté

BURIDANT Jérôme. Géographe. Université de Picardie

CHANSIGAUD Valérie. Historienne. AHPNE / SPHERE (Paris-7)

FRIOUX Stéphane. Historien. LARHRA - Université Lyon 2

FROMAGEAU Jérôme. Historien du droit de l'environnement. AHPNE / Université Paris XI

LUGLIA Rémi (*Coordinateur*). Historien. AHPNE / CRHQ (UMR 6583) et Pôle Rural - Université de Caen

MICOUD André. Sociologue. Directeur de recherche honoraire du CNRS (Centre Max Weber)

MORICEAU Jean-Marc. Historien. CRHQ (UMR 6583) et Pôle Rural - Université de Caen

MOUTOU François. Vétérinaire. Épidémiologiste à PANSSES

PARMENTIER Isabelle. Historienne. PolleN - Université de Namur

Comité d'organisation

CARO Catherine. AHPNE

CHANSIGAUD Valérie. Historienne. AHPNE / SPHERE (Paris-7)

CORVOL-DESSERT Andrée. Historienne. Académie d'agriculture

FEVRIER Patrick. Comité d'histoire du MEDDE

PROFIT Geneviève. Conservateur du patrimoine. Archives nationales

LUGLIA Rémi (*Coordinateur*). Historien. AHPNE / CRHQ (UMR 6583) et Pôle Rural - Université de Caen

PARMENTIER Isabelle. Historienne. PolleN - Université de Namur

RICHARD Emmanuelle. Fondation François SOMMER

SIBLET Jean-Philippe. MNHN – Service du Patrimoine Naturel

Informations pratiques

Date et lieu : 31 janvier – 1^{er} février 2017, Tour Séquoia (Ministère de l'Écologie, Paris–La Défense)

Repas, transport et hébergement : Les repas seront pris en charge par les organisateurs. Les frais de transport et d'hébergement seront à la charge de l'institution des intervenants, sauf demande circonstanciée formulée auprès du Comité d'organisation.

Frais de participation : Aucun frais de participation n'est demandé aux intervenants. L'entrée du colloque sera libre et gratuite pour tous les participants, sous réserve d'une inscription préalable pour des raisons de sécurité.

Contact : Rémi LUGLIA, nuisibles@unicaen.fr